

Délibération

**Désignation d'une personnalité qualifiée non-votante  
pour siéger en CDAC**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement réunie en séance ordinaire au siège de l'établissement, le 21 novembre 2019, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu la Loi Elan n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 et le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019,

Vu le code de commerce et notamment l'article L710-1,

Vu le Contrat d'Objectifs et de Performance entre l'Etat et CCI France, signé le 15 avril 2019,

Considérant la candidature d'Henry Brémond, membre associé de la CCI Rochefort et Saintonge,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 14 octobre 2019,

**Décide :**

De désigner **Henry BREMOND** en tant que personnalité qualifiée non-votante pour représenter la CCI Rochefort et Saintonge en Commission Départementale d'Aménagement Commercial, pour un mandat de 3 ans.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 21 novembre 2019 à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice		28
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		15
Nombre de membres élus présents		15
Nombre de votants		15
Nombre de voix POUR	15	
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d'ABSTENTIONS	0	

Gérald Filoche

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président